

la population dans ce pays sont analogues aux nôtres; en effet, les régions habitées suivent le littoral, tel un ruban, pendant que de vastes étendues de l'intérieur sont à peine habitées. La situation ne diffère donc pas tellement au Canada de celle qui existe en Australie.

Même si je représente une circonscription qui n'est pas trop éloignée d'Ottawa, je constate qu'en raison de mes obligations parlementaires, des heures de séance, et ainsi de suite, mes commettants doivent communiquer avec moi par la poste la plupart du temps. Nombre d'entre eux se sont même déjà plaints qu'ils ne peuvent jamais me voir dans ma circonscription. Vu que les députés doivent se trouver dans la capitale de toute façon et que les services postal et téléphonique ne diffèrent guère dans la plupart des circonscriptions, qu'elles soient rurales ou urbaines—à l'exception de celles du Nord—j'estime, monsieur le président, que nous avons en fait les mêmes problèmes. La plupart du temps, nos commettants doivent vraiment communiquer avec nous par la poste. A mon sens, les membres du comité devraient envisager sérieusement l'adoption de la formule des 20 p. 100.

Je suis d'avis que nous pourrions prévoir une disposition spéciale à l'égard des circonscriptions énumérées à l'annexe III de la loi électorale. A l'intention des députés qui ne connaissent pas bien cette annexe, disons que, dans l'Ontario, il y aurait les circonscriptions de Cochrane, Kenora-Rainy-River et Port-Arthur. Dans le Québec, il y aurait celles de Chapleau et de Saguenay. A Terre-Neuve, nous aurions les circonscriptions de Bonavista-Twillingate, Burin-Burgeo, Grand-Falls-White-Bay-Labrador, Humber-St. Georges et Trinity-Conception. Dans le Manitoba, nous aurions la circonscription de Churchill. En Saskatchewan, les circonscriptions de Mackenzie, Meadow-Lake et Prince-Albert. En Alberta, celles d'Athabasca, de Jasper-Edson et de Peace-River. En Colombie-Britannique, celles de Caribou et de Skeena. En ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon, on aurait recours, bien entendu à des méthodes différentes. Une disposition spéciale pourrait servir de formule selon laquelle un territoire correspondant à un chiffre de population minimum servirait de critère pour déterminer les frontières des circonscriptions. Cela pourrait dissiper les craintes des députés de ces circonscriptions au sujet des problèmes que pourrait engendrer la représentation de ces vastes circonscriptions. Nous pourrions peut-être inclure le ministre de Bonavista-Twillingate parmi ceux-là.

M. Winkler: Vous n'avez pas l'intention de rayer cette circonscription-là aussi?

M. Moreau: Je cherche à rassurer le ministre.

L'hon. M. Pickersgill: Vous ne pourriez pas rayer cette circonscription de la carte.

M. Moreau: Un autre élément que devraient considérer les commissaires c'est celui de l'accroissement. Je dirais que les circonscriptions de banlieue qui connaissent un accroissement très rapide devraient compter le minimum de la population requise, d'après la tolérance acceptée. Certains députés pourraient demander qui déterminera quelles sont les circonscriptions de banlieue dont la population s'accroît le plus rapidement. Nous pourrions peut-être nous fonder, du moins au début, sur l'augmentation du nombre des électeurs entre les élections de 1962 et de 1963. Dans ma circonscription d'York-Scarborough, par exemple, nous avons eu une augmentation de plus de 10,000 commettants dans cette période de huit mois. Depuis le recensement de 1961, la population a certainement dépassé les 267,000 âmes et, aujourd'hui, elle devrait être de plus de 300,000. Au cours du débat d'hier, monsieur le président, on s'est demandé si nous devrions avoir une commission ou dix commissions pour effectuer le travail du remaniement. L'honorable député d'Edmonton-Ouest a dit que nous pourrions peut-être modifier un peu le projet et établir des sous-commissions d'une commission nationale. Quelque mécanisme que nous employions, monsieur le président, je dirai que la commission devait être formée de représentants de la province, qu'il s'agisse d'une commission ou d'une sous-commission. L'honorable député d'Edmonton-Ouest a également signalé les difficultés qu'éprouvent les agglomérations aux intérêts divers, l'importance des communications, les frontières des circonscriptions provinciales, etc. Je pense que les commissaires d'une province seraient en meilleure posture pour apprécier ces éléments dans leur application aux conditions locales, et ils pourraient alors plus intelligemment faire des recommandations au sujet des frontières qui devraient délimiter les circonscriptions.

Je suis d'avis que la tâche pourrait alors s'accomplir beaucoup plus rapidement, comme le secrétaire d'État l'a indiqué. Je puis certainement assurer aux honorables députés que les gens de ma circonscription réclament à grands cris un changement de nos frontières.

M. Knowles: Quel genre de changement?

M. Moreau: J'imagine qu'ils veulent un changement des frontières de la circonscription et rien de plus. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a également signalé